

**COMITE DEPARTEMENTAL  
DE TENNIS DE TABLE  
DE SAÔNE et LOIRE**

**ETE 2015**



# **DOSSIER ADMINISTRATIF 2015-2016**

**Toutes les pièces administratives sont à retourner impérativement:  
Avant le 4 Septembre 2015 + inscriptions CHAMP. D1 -D2-D3-D4**

➤ QUESTIONNAIRE début de saison : à remplir correctement et distinctement

➤ 2- BORDEREAU Championnat phase 1 (voir serpent phase 1 joint):  
Avec la cotisation CD71 (10€\* nombre licences tradi)

**Le nombre de licences tradis est celui enregistré au 30 Juin 2015,**

Avec les amendes non payées et les dettes éventuelles

Avec les impératifs de salles

NOTA: Le dossier contient le bordereau de tous les clubs pré-remplis, charge à vous de le compléter ou de le corriger si besoin

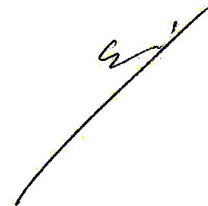
➤ 3- Les candidatures organisations ( voir calendrier, onglet "Salles" )  
N'attendez pas le 4 Septembre – Le plus tôt possible !!!

**Vous trouverez en annexe :**

- Le calendrier 2015-2016
- Le "mot" du Président
- Le PV de la réunion du comité directeur du 25 Juin 2015
- Les tarifs 2015-2016
- Le serpent du championnat par équipes 2015-2016
- Le contrat d'objectif licenciation 2014-2015
- Le règlement 2015-2016 du championnat par équipes (sous réserve de modifications du règlement fédéral)
- Le bordereau récapitulatif des inscriptions CHE et la cotisation CD71 ( ex cotisation siège et personnel) due par chaque club
- La liste des clubs et des cotisations CD71 dues (ex cotisation siège et personnels)

Bonnes vacances à tous

Gérard SICH



# CALENDRIER 2015 - 2016

## CHAMPIONNAT PAR EQUIPES

Phase 1		Phase 2	
J1 Départ. D1 à D4	19 septembre 2015	J1 Départ. D1 à D4	16 janvier 2016
J1 Régional	20 septembre 2015	J1 Régional	17 janvier 2016
J2 Départ D1 à D4	3 octobre 2015	J2 Départ. D1 à D4	30 janvier 2016
J2 Régional	4 octobre 2015	J2 Régional	31 janvier 2016
J3 Départ D1 à D4	17 octobre 2015	J3 Départ. D1 à D4	13 février 2016
J3 Régional	18 octobre 2015	J3 Régional	14 février 2016
J4 Départ D1 à D4	7 novembre 2015	J4 Départ. D1 à D4	27 février 2016
J4 Régional	8 novembre 2015	J4 Régional	28 février 2016
J5 Départ D1 à D4	14 novembre 2015	J5 Départ. D1 à D4	12 mars 2016
J5 Régional	15 novembre 2015	J5 Régional	13 mars 2016
J6 Départ D1 à D4	28 novembre 2015	J6 Départ. D1 à D4	2 avril 2016
J6 Régional	29 novembre 2015	J6 Régional	3 avril 2016
J7 Départ D1 à D4	12 décembre 2015	J7 Départ. D1 à D4	30 avril 2016
J7 Régional	13 décembre 2015	J7 Régional	1 mai 2016
		Titres départementaux 29 Mai 2016	

## AUTRES COMPETITIONS

	Départemental	Régional
INTERCLUBS	10 janvier 2016	20 mars 2016
VETERANS INDIV	25 octobre 2015	24 janvier 2016
C. N. VETERANS	24 octobre 2015	23 janvier 2016
Finales / classts	23-24 Avril 2016	8 mai 2016
CORPOS		10 janvier 2016
Chall B. JEU		17 avril 2016
TOP DETECTION ZONE	27-28 Mars 2016	
INTERCOMITES JEUNES ZONE	??????	

## ORGANISATIONS NATIONALES en BOURGOGNE

CRITERIUM FEDERAL 1er Tour 10-11 Octobre 2015  
FINALES NATIONALES par EQUIPES au CREUSOT 21-22 Mai 2016

## CRITERIUM FEDERAL

1er Tour Départ 10-11 Octobre 2015  
2ème Tour Départ 21-22 Novembre 2015  
3ème Tour Départ 6-7 Février 2016  
4ème Tour Départ.5-6 Mars 2016  
Titres individuels départementaux 14-15 Mai 2016  
Titres individuels régionaux 12 Juin 2016

## GRAND PRIX JEUNES

1ère Journée 11 Novembre 2015	4ème Journée 27 Mars 2016
2ème Journée 06 Décembre 2015	5ème Journée 10 Avril 2016
3ème Journée 24 Janvier 2016	6ème Journée 5 Juin 2016

## GRAND PRIX DETECTION

1ère Journée 11 Novembre 2015	4ème Journée 9 Avril 2016
2ème Journée 05 Décembre 2015	5ème Journée 4 Juin 2016
3ème Journée 26 Mars 2016	
Top Reg Détec 24 Janvier 2016 (71)	

## FORMATIONS RECYCLAGE ARB - JA1

Formation AR Samedi 26 Septembre 2015  
Formations - Recyclage JA1 24 Octobre 2015

## ASSEMBLEE GENERALE 2015 vendredi, septembre 25, 2015

**JEUX de SAÔNE et LOIRE 7-8 Mai 2016**

# ORGANISATIONS EPREUVES DEPARTEMENTALES SAISON 2015 - 2016

DATES		EPREUVES	Nb TABLES Utiles	CLUB Candidat
vendredi, septembre 25, 2015	DEPART	AG CD 71	Salle Réunion	<b>CHALON</b>
samedi, octobre 10, 2015	Nationale 2 1er Tour	NATIONALE 2 1er TOUR	24 Tables	<b>UPCV ou TALANT</b>
dimanche, octobre 11, 2015				
samedi, octobre 10, 2015	1er TOUR	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 Messieurs	14 Tables	
dimanche, octobre 11, 2015	1er TOUR	CRITERIUM FEDERAL JUNIORS - CADETS - MINIMES - BENJAMINS Filles et Garçons	14 Tables	
samedi, octobre 24, 2015	DEPART	COUPE NATIONAL VETERANS	16 Tables	
dimanche, octobre 25, 2015	DEPART	VETERANS DEPARTEMENTAUX INDIV	16 Tables	
samedi, octobre 31, 2015	REGION	TOURNOI NATIONAL LIGUE	20 Tables	<b>MACON</b>
dimanche, novembre 01, 2015				
mercredi, novembre 11, 2015	1er TOUR	GRAND PRIX JEUNES	20 Tables	
mercredi, novembre 11, 2015	1er TOUR	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
samedi, novembre 21, 2015	2ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 Messieurs	14 Tables	
dimanche, novembre 22, 2015	2ème TOUR	CRITERIUM FEDERAL JUNIORS - CADETS - MINIMES - BENJAMINS Filles et Garçons	14 Tables	
samedi, décembre 05, 2015	2ème TOUR DEPART	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
dimanche, décembre 06, 2015	2ème TOUR DEPART	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS- JUNIORS	20 Tables	
dimanche, janvier 10, 2016	DEPART	INTERCLUBS JEUNES	16 Tables	
samedi, janvier 23, 2016	3ème TOUR DEPART	GRAND PRIX JEUNES	20 Tables	
dimanche, janvier 24, 2016	REGION	TOP REGIONAL DETECTION	16 Tables	
samedi, février 06, 2016	3ème TOUR DEPART	CRITERIUM FEDERAL TOUTES CATEGORIES DEPARTEMENTALES	32 Tables	
dimanche, février 07, 2016	3ème TOUR REGION	CRITERIUM FEDERAL REGIONAL	32 Tables	
samedi, mars 05, 2016	4ème TOUR DEPART	CRITERIUM FEDERAL D1-D2 Messieurs	14 Tables	
dimanche, mars 06, 2016	4ème TOUR DEPART	CRITERIUM FEDERAL JUNIORS - CADETS - MINIMES - BENJAMINS Filles et Garçons	14 Tables	
samedi, mars 26, 2016	3ème DEPART	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	

dimanche, mars 27, 2016	4ème DEPART	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS- JUNIORS	20 Tables	
samedi, avril 09, 2016	4ème TOUR DEPART	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
dimanche, avril 10, 2016	5ème DEPART	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS- JUNIORS	20 Tables	
samedi, avril 23, 2016	DEPART	TOURNOI DOUBLE - FINALES CLASSEMENTS	16 Tables	
dimanche, avril 24, 2016				
samedi, mai 14, 2016	DEPART	TITRES INDIVIDUELS	20 Tables	
dimanche, mai 15, 2016				
dimanche, mai 29, 2016	DEPART	TITRES PAR EQUIPES	12 Tables	
samedi, juin 04, 2016	5ème TOUR DEPART	GRAND PRIX DETECTION	16 Tables	
dimanche, juin 05, 2016	6ème DEPART	GRAND PRIX JEUNES MINIMES-CADETS- JUNIORS	20 Tables	



COMITE DEPARTEMENTAL  
DE TENNIS DE TABLE  
DE SAONE ET LOIRE

Lundi 29 Juin 2015

Mesdames, Messieurs, chers amis (es)....

C'est avec une immense joie et une grande fierté que je m'adresse à vous en tant que président intérimaire du comité départemental de Saône et Loire. Je ne reviendrai pas sur les causes et motifs de mon élection mais sachez que même si elle ne devait être que temporaire vous pourrez compter sur moi, sachez que je ne suis pas seul, je suis entouré d'une équipe de qualité sur laquelle je peux m'appuyer.

Afin d'être encore plus compétents et réactifs à vos demandes il serait souhaitables que d'autres nous rejoignent à l'élection complémentaire de la prochaine AG de septembre 2015. Je présiderai avec franchise et équité et serai toujours prêt à vous rencontrer dans vos clubs pour vous écouter et vous amener toute l'aide possible dans la limite de la légalité et de mes possibilités.

En attendant, je vous souhaite à tous et toutes une excellente saison 2015/2016.

Bon succès

Votre président intérimaire  
DOMINIQUE DANTIGNY



## COMITE DEPARTEMENTAL DE TENNIS DE TABLE DE SAONE ET LOIRE



Membres présents : Michel DEGTIAR, Gérard SICH, Jean Pierre FONTAINE, François CLEMENCET, André SEGUIN, Denis VERNICHON, Jacques BRULE, Dominique DANTIGNY, Gérard PALDOF, David DELEGLISE, Jacques ARGUS.  
Invité: Yoann GUILLEMIN Animateur Technique Départemental.  
Excusés: Régis FREY.

Le Vice - Président délégué du comité départemental ouvre la séance à 18 heures 30, il remercie les membres présents.

### **Adoption du PV du dernier Comité Directeur :**

L'adoption a été votée à l'unanimité des membres présents.

### **Infos diverses:**

#### **Congrès FFFT:**

Mise en place de la dématérialisation de la licence pour 2015-2016 ce qui implique que les joueurs devront apporter la preuve de la possession de celle-ci, soit par leur "smart-phone, soit par l'attestation pouvant être éditée dans l'espace mon club.

Exposé par la directrice du CNDS des orientations retenues par l'état, à savoir que la majeure partie des subventions distribuées devront l'être pour des actions en direction des publics en difficulté, des féminines et du "sport santé".

Un nouveau site FFFT sera mis très prochainement en service

### **Ligue de Bourgogne :**

Bourgogne Ping Tour : aucune avancée la ville de CHALON ne répond toujours pas à nos sollicitations.

Licenciation : encore en baisse de -233 licences traditionnelles pour la Bourgogne dont -64 pour la Saône et Loire.

De même les licences promotionnelles sont en recul de -83 avec -50 pour la Saône et Loire.

### **Affaire Michel DEGTIAR**

Suite à des erreurs et fautes commises, la commission nationale de discipline sanctionne celui-ci de 5 ans de suspension de licence dont un an avec sursis et application immédiate.

Michel DEGTIAR donnera sa version des faits et ses regrets en relation avec ceux-ci.

### **Election d'un nouveau Président**

Michel DEGTIAR étant relevé de toutes ses fonctions au sein du comité départemental (CD71 FFFT) et Ligue, il convient conformément aux statuts de faire élire par le comité directeur un Président intérimaire jusqu'à la prochaine assemblée générale du 25 septembre 2015 où il sera procédé à des élections partielles pour compléter le comité directeur et soumettre un nouveau Président aux suffrages des clubs présents.

Dominique DANTIGNY fait acte de candidature, un vote lui donnera 10 voix "pour" pour 10 votants présents.

### **Prévisionnel et tarifs 2015-2016**

Le budget prévisionnel 2015-2016 ne peut être réalisé ce jour du fait de l'absence provisoire d'estimation du compte de résultat 2014-2015, cet exercice est reporté au 10 Septembre 2015.

Cependant, quelques augmentations de tarifs 2015-2016 sont décidés en prévision des baisses de subventions et augmentations de charges prévues dans les 3 années prochaines.

### **Calendrier 2015-2016**

Comme toutes les saisons, cet exercice est très difficile pour contenter tout le monde, après prise de connaissance du projet et retouches de quelques points, le calendrier sera approuvé à l'unanimité par les membres du CD71.

### **Sportif 2014-2015**

Un rapport des responsables des diverses compétitions donneront les points forts et faibles de la saison écoulée et des actions à mettre en place pour 2015-2016, à savoir un couplage sur un WE de la coupe nationale vétérans (samedi) et individuels vétérans (dimanche) de même le GP Détection sera programmé prioritairement le samedi sauf impossibilités et la formule sera revue pour faire plus court et plus attractif pour les jeunes, leurs parents et accompagnateurs.

Aucun autre changement pour les autres compétitions.

### **Informations techniques**

intervention de Yoann GUILLEMIN qui fera un bilan de ses actions 2014-2015

Suivi des jeunes "élite départementale"

Détection

Visites et actions clubs

Entraîneur itinérant

Coaching sur compétitions

Interventions cadre rythmes scolaire

Dans le cadre des rythmes scolaires reconduction par la municipalité d'OUROUX pour des interventions de 6 heures/semaine sur 10 mois/an, ce qui donnera lieu à une facturation de 7500,00€ par an.

Visite de Yoann dans les clubs 1 fois par an, planning en cours, nombreuses difficultés d'obtenir des réponses pour RDV clubs.

Stages et détection, les stages classiques ne font plus recette, l'ATD propose d'organiser des stages chez les clubs eux-mêmes ou regroupements de clubs voisins, cette suggestion sera retenue par l'unanimité des membres du CD71.

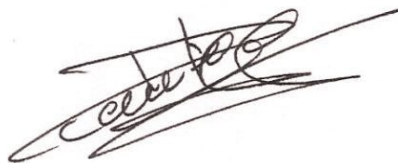
Proposition de Yoann de changer la formule du GP Détection, accord de la majorité des membres du CD, le graphisme des affiches seront également revues pour une amélioration de la communication.

Résultat négatif des envois courriers aux municipalités ne possédant pas de club, ceux-ci ne répondent pas, des contacts physiques ciblés seront envisagés.

Fin de séance 22H00.

Le secrétaire de séance : Jacques ARGUS

Le Président du CD71 FFTT  
Dominique DANTIGNY





**TARIFS 2015-2016 ( Sous réserve d'approbation du prévisionnel de l'AG 2015)**

<b>POSTES</b>	<b>Tarifs 14/15</b>	<b>Tarifs 15/16</b>	<b>Augment.</b>
<i>Cotisation CD71</i>	10,00 €	10,00 €	0,00 €
<i>Championnat Equ. Séniors D1 et D2 à 4 joueurs</i>	80,00 €	90,00 €	10,00 €
<i>Championnat Equ Séniors D3 et D4 à 4 Joueurs</i>	80,00 €	90,00 €	10,00 €
<i>Grand prix jeunes (6 €/Tour)</i>	30,00 €	36,00 €	6,00 €
<i>Interclubs jeunes</i>	20,00 €	20,00 €	0,00 €
<i>Vétérans (Repas non compris)</i>	5,00 €	7,00 €	2,00 €
<i>Champ indiv jeunes de Saône et Loire</i>	4,00 €	5,00 €	1,00 €
<i>Finales par classements Saône et Loire</i>	4,00 €	5,00 €	1,00 €
<i>Tournoi de doubles Saône et Loire</i>	6,00 €	8,00 €	2,00 €
<i>Coupe nationale vétérans</i>	8,00 €	10,00 €	2,00 €
<i>Journée stage jeunes</i>	40,00 €	40,00 €	0,00 €
<i>Journée stage pour tous</i>	35,00 €	35,00 €	0,00 €
<i>Tarif kilométrique PROS</i>	0,27 €	0,27 €	0,00 €
<i>Tarif kilométrique Bénévoles</i>	0,27 €	0,27 €	0,00 €
<i>Frais repas</i>	15,00 €	15,00 €	0,00 €
<i>Journée de Capitanat</i>	20,00 €	20,00 €	0,00 €
<i>Journée JA principal</i>	30,00 €	30,00 €	0,00 €
<i>Journée JA adjoint</i>	20,00 €	20,00 €	0,00 €
<i>Mise a dispo ATD ou intervenant BE dans clubs/horaire</i>	31,00 €	31,00 €	0,00 €
<b>Journée encadrement stage</b>			
<i>Jeune entraîneur et départ</i>	16,00 €	16,00 €	0,00 €
<i>Entraîneur régional et STAPS</i>	20,00 €	20,00 €	0,00 €
<i>Mise a dispo BE Pro (au club employeur)</i>	65,00 €	65,00 €	0,00 €
<i>Entraîneur fédéral</i>	25,00 €	25,00 €	0,00 €
<i>BE Bénévole</i>	30,00 €	30,00 €	0,00 €

*Nota : Augmentations en rouge décidé et voté à la réunion du CD du 25 Juin 2015*

CLUBS			PTS	SG	SP		
<b>Montent en R3</b>							
CHALON	2	2ème D1	17	75	51		
<b>D1</b>							
<b>JS OUROUX</b>	<b>4</b>	<b>Descendant de R3</b>					
ST REMY	3	1er D1	19	78	48		
MONTCHANIN	2	3ème D1	16	73	53		
AUTUN	2	4ème D1	15	79	47		
UPCV	5	5ème D1	15	73	53		
LE BREUIL	2	6ème D1	12	62	64		
GUEUGNON	3	1er D2B	21	96	30		<b>Montée de D2</b>
BRESSE-PING	2	1er D2A	20	93	33		<b>Montée de D2</b>
<b>D2</b>							
ST REMY	4	7ème D1	9	49	77		
LE BREUIL	3	8ème D1	7	15	111		<b>Descente de D1</b>
CHATENOY	2	2ème D2B	17	79	47		
UPCV	7	2ème D2A	16	67	59		
CHALON	3	3ème D2A	16	66	60		
OUROUX	7	3ème D2B	15	63	63		
MONTCEAU	1	4ème D2A	15	62	64		
CHAGNY	3	4ème D2B	13	64	62	1,032	
SOMME-LOIRE	2	5ème D2B	13	62	64	0,969	
OUROUX	6	5ème D2A	13	60	66		
CHALON	4	6ème D2B	13	51	75	0,680	
TTHM	2	6ème D2A	12	61	65		
NOLAY	1	1er D3A	18	2,571	95	13	7,308
ST-VINCENT/BRAGNY	1	1er D3B	18	2,571	85	23	3,696
LE BREUIL	4	1er D3D	20	2,500	89	37	2,405
CHARNAY	3	1er D3C	19	2,375	96	30	3,200
<b>D3</b>							
AUTUN	3	7ème D2A	11	59	67	0,881	
UPCV	6	7ème D2B	11	50	76	0,658	<b>Descente de D2</b>
MONTCHANIN	3	8ème D2A	8	36	90		<b>Descente de D2</b>
CHALON	5	2ème D3A	16	2,286	71	37	1,919
AUTUN	6	2ème D3B	16	2,286	67	41	1,634
NOLAY	2	2ème D3C	18	2,250	82	44	1,864
BRESSE-PING	4	2ème D3D	18	2,250	79	47	1,681
UPCV 8	8	3ème D3D	17	2,125	72	54	1,333
BRESSE-PING	3	3ème D3B	14	2,000	59	49	1,204
ST REMY	6	3ème D3A	14	2,000	53	55	0,964
AUTUN	4	3ème D3C	16	2,000	71	55	1,291
CHALON	6	4ème D3D	15	1,875	70	56	1,250
ST-VINCENT/BRAGNY	2	4ème D3C	15	1,875	63	63	1,000
MACON	2	4ème D3B	12	1,714	58	50	1,160
SOMME-LOIRE	3	4ème D3A	12	1,714	52	56	0,929
CHARNAY	5	5ème D3D	14	1,750	69	57	1,211
CHAGNY	5	5ème D3C	13	1,625	72	54	1,333
CHAGNY	4	5ème D3A	10	1,429	55	53	1,038
CHARNAY	4	5ème D3B	9	1,286	42	66	0,636

UPCV	9	6ème D3C	11	1,375	52	74	0,703	
GUEUGNON	4	6ème D3D	11	1,375	48	78	0,615	
MONTCEAU	2	6ème D3A	8	1,143	37	71	0,521	
OUROUX	8	6ème D3B	8	1,143	24	84	0,286	
BRESSE-PING	5	7ème D3C	11	1,375	37	89	0,416	
AUTUN	5	7ème D3D	9	1,125	40	86	0,465	
TTHM	3	7ème D3B	7	1,000	43	65	0,662	
MACON	3	7ème D3A	6	0,857	15	93		
ST-VINCENT/BRAGNY	3	1er D4	15		74	16		<b>Montée de D4</b>
<b>D4</b>								
ST REMY	7	8ème D3D	8		37	89		
MONTCHANIN	4	8ème D3C	6		31	95		<b>Descente de D3</b>
CHAGNY	6	2ème D4	11		51	39		
CHARNAY	6	3ème D4	10		45	37		
MACON	4	4ème D4	8		38	52		
MONTCEAU	3	5ème D4	7		32	50	0,640	
ST-VINCENT/BRAGNY	4	6ème D4	7		22	68	0,324	
ST REMY	5	<b>WOG</b>						<b>Descente de D2 Pénalité</b>

## OBJECTIFS LICENCES TRADIS 2014-15

	TRADI 13-14	TRADI 14-15	Avantage acquis
CTTC MACON	30	45	60,00 €
TT MONTCEAU	23	33	60,00 €
FC GUEUGNON	24	29	60,00 €
ASCLL CHALON	53	65	60,00 €
ASL CHATENOY	25	19	- €
TT CHAGNY	69	49	- €
JG MONTCHANIN	30	22	- €
ST REMY TT	50	54	45,00 €
JS OUROUX	63	62	- €
V.AUTUN	43	45	30,00 €
ATT LE BREUIL	41	30	- €
ST VT BRAGNY	39	33	- €
EPLR CHARNAY	56	36	- €
UP CREUS / VAREN	91	84	- €
TTH MACONNAIS	35	22	- €
TTAS SOMME LOIRE	20	19	- €
BRESSE PING TT	40	33	- €
<b>TOTAL</b>			<b>315,00 €</b>

## **1. Composition des équipes.**

---

### **1.1 Les équipes sont constituées de 4 joueurs.**

Le placement des joueurs est libre dans la composition des équipes.

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

Par joueur on entend généralement joueur masculin ou joueuse.

### **1.2 Nombre de joueurs mutés dans une équipe**

Sauf disposition particulière spécifique :

Une équipe de 4 joueurs ne peut comporter qu'un seul joueur muté en première phase.

Une équipe de 4 joueurs pourra comporter deux mutés en deuxième phase à condition que les mutations aient été enregistrées lors de la période normale.

### **1.3 Equipes complètes ou incomplètes**

#### **1.3.1**

Les équipes D1 - D2 - D3 doivent être complètes, en cas contraire, voir Articles 1.3.2.

Les équipes de D4 sont autorisées à jouer à 3 joueurs une seule fois par phase sans pénalités.

Les joueurs inscrits sur la feuille de rencontre doivent se présenter en tenue dans l'aire de jeu à l'appel de leur nom.

Dès que la rencontre est commencée :

- Un joueur absent physiquement à l'appel de son nom perd la partie qu'il devait jouer. Toutefois ce joueur inscrit sur la feuille de rencontre s'il arrive en cours de rencontre est autorisé à disputer les parties suivantes qui comptent alors dans le résultat.

- un joueur qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

#### **1.3.2**

**Equipes D1 - D2 - D3 incomplète à moins de 4 joueurs entraîne (par phase):**

À domicile et à l'extérieur, pour chaque phase

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).  
Avec amende selon barème en annexe 1.

**Equipes D4 incomplètes à 3 joueurs entraîne:**

Au-delà d'une seule fois par phase sans pénalités.

- Perte de la rencontre par pénalité avec les conséquences qui en découlent (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).  
Avec amende selon barème en annexe 1.

#### **1.3.3**

Une équipe est considérée comme incomplète lorsqu'il manque un ou plusieurs noms sur la feuille de rencontre ou lorsqu'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre est effectivement absent à l'appel de toutes ses parties. En particulier, lorsqu'un joueur joue en étant brûlé ou non autorisé à figurer sur la feuille de rencontre, il n'est pas considéré comme absent.

#### **1.3.4**

La mauvaise composition d'une équipe complète entraîne la perte de la rencontre par pénalité (11-00 par manche / 3-0 par partie/ 18-00 pour la rencontre et 0 point au classement de la poule).

#### **1.3.5**

**Participation des féminines.**

Les féminines sont autorisées à jouer en championnat départemental masculin dans toutes les divisions. Toutefois le nombre de féminines dans une équipe messieurs ne peut pas excéder la moitié du nombre de joueurs par équipe (c'est-à-dire pas plus de deux en départementales messieurs).

#### **1.3.6**

Les benjamins et benjamines souhaitant participer à des épreuves seniors doivent remplir les deux **conditions** suivantes :

- 1 - participer au critérium fédéral de Nationale 1 ;  
2 - satisfaire aux examens médicaux demandés par le médecin fédéral.  
Tous les autres benjamins et benjamines ne peuvent pas participer aux épreuves seniors.  
Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

## **2 Désistement ou forfait**

---

### **2.1**

En cas de désistement d'une équipe après confirmation d'inscription et avant le début de la phase concernée, son droit d'inscription sera conservé par le comité CD71. Si le désistement intervient suffisamment tôt, la Commission Sportive Départementale peut procéder au remplacement de cette équipe, mais les mesures la concernant continueraient à être appliquées.

Conformément aux règlements fédéraux :

- une association ayant une équipe qui ne se réengage pas, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de la première phase ;
- une association ayant une équipe qui se retire avant le début de l'épreuve, ne peut pas avoir une équipe accédant à cette division à l'issue de chacune des deux phases.

### **2.2**

Le forfait simple entraîne une amende dont le montant figure en annexe 1 qui devra être réglée avant la journée de championnat suivante.

L'application de deux forfaits simples entraîne le forfait général de l'équipe avec toutes les conséquences attenantes pour cette équipe et pour les équipes de numéro supérieur, conformément au règlement fédéral.

### **2.3**

En cas de forfait simple sur ses tables, l'équipe fautive rembourse les frais de déplacement à l'équipe visiteuse si celle-ci s'est réellement déplacée, sur la base du tarif en vigueur (voir annexe 1 tarifs et amendes) pour un ou deux véhicules aller et retour sur justificatif.

### **2.4**

En cas de forfait simple sur les tables adverses, l'équipe fautive versera au CD71 une amende correspondant au montant du déplacement concerné, sur la base du tarif en vigueur (voir annexe 1 tarifs et amendes) pour un véhicule aller et retour.

## **3. Conditions de participation.**

---

**Pour que ses résultats puissent être pris en compte, un club doit remplir les conditions suivantes.**

### **3.1**

Il doit disposer de trois licenciés jeunes (14 ans au plus le 1<sup>er</sup> janvier de la saison en cours, donc cadets, minimes, benjamins ou poussins) disputant jusqu'à son terme une épreuve par équipes jeunes de leur département ou le grand prix détection à concurrence d'un nombre indicatif de 48 parties pour l'ensemble des jeunes du club. Chaque comité départemental doit permettre à ses clubs de respecter ceci en organisant une compétition spécifique par équipes ou individuelle leur permettant de respecter le nombre de 48 parties/club.

#### **Compétitions concernées**

Championnat jeune par équipes départemental ;  
Challenge jeune individuel par club départemental ;  
Grand prix détection : Départemental, interdépartemental, régional.

### **3.2**

Il doit disposer d'un JA1 diplômé pouvant officié un minimum de 7 fois par saison. (obligation D1 et D2)

### **3.3**

Les équipes des associations, pour être prises en compte dans les championnats départementaux masculins par équipes, doivent être à jour de leur réaffiliation à la date de leur inscription pour la 1<sup>re</sup> phase, avoir réglé en même temps que leurs inscriptions (1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> phase) les droits correspondants.

### **3.4**

Les associations inscrivant une équipe aux championnats départementaux masculins par équipes acceptent tacitement l'application du présent règlement.

## **4. Brûlage des joueurs.**

---

#### **4.1**

Au début de la saison, chaque équipe d'une association est affectée d'un numéro par la Commission Sportive Régionale. Ce numéro pourra être modifié en cours de saison en raison des montées et des descentes de façon à faire coïncider la hiérarchie des divisions et la hiérarchie des équipes de l'association.

#### **4.2 Le brûlage d'un joueur.**

##### **4.2.1**

Au titre d'une même journée, un joueur ne peut participer qu'à une seule rencontre dans une seule équipe de son association. L'échelon régional diffuse au début de la saison, un tableau de correspondance des différentes journées de chaque division.

##### **4.2.2**

Lorsqu'un joueur participe à plus d'une rencontre au titre d'une même journée de championnat pour des équipes différentes, la première participation dans l'ordre chronologique est admise, les autres sont à retirer avec toutes les conséquences qui en découlent.

##### **4.2.3**

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2ème journée de la phase, une équipe ne peut comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1ère journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

##### **4.2.4**

Un joueur ayant disputé deux rencontres d'une même phase (c'est-à-dire figurant sur la feuille de rencontre) consécutives ou non, au titre d'une même équipe ou d'équipes différentes ne peut plus participer au championnat dans une équipe dont le numéro est supérieur à cette ou ces équipes. La qualification de tout joueur doit être reconsidérée après chaque journée à laquelle ce joueur a participé.

##### **4.2.5**

Chaque phase est découpée en un certain nombre de journées dépendant des calendriers nationaux, régionaux et départementaux.

##### **4.2.6**

Un tableau de correspondance, établi pour chaque phase par la Commission Sportive Régionale, figure à la fin de ce règlement.

##### **4.2.7**

Il n'y a pas de brûlage entre les championnats masculin et féminin.

Il n'y a aucune correspondance des journées entre le championnat départemental masculin et le championnat régional féminin. Donc une joueuse peut jouer dans les deux championnats sans interférence. En revanche, les journées du championnat national et pré-national féminin sont mises en correspondance avec le championnat départemental et régional masculin ; donc une joueuse ne peut participer qu'à un de ces championnats pour une journée donnée (voir le tableau de correspondance des journées)

##### **4.2.8**

Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un joueur ayant disputé une rencontre avec une des deux équipes, ne peut plus jouer dans l'autre tant que les deux équipes sont dans la même poule.

##### **4.2.9**

Le brûlage est remis à zéro à la fin de la première phase.

#### **4.3 Non participation à une rencontre de championnat.**

##### **4.3.1**

Lorsqu'une équipe d'une association est exempte d'une journée de championnat ou bénéficie d'un forfait, l'association envoie une feuille de rencontre en respectant le règlement de l'échelon concerné dans les délais prévus. Les joueurs figurant sur la feuille de rencontre sont alors considérés comme ayant participé à cette journée.

##### **4.3.2**

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait lors de la première journée d'une phase de championnat, ne peuvent participer à la deuxième journée dans cette équipe que des joueurs n'ayant pas participé à la première journée de cette phase de championnat dans une autre équipe de l'association.

##### **4.3.3**

Lorsqu'une équipe d'une association déclare forfait pour une autre journée de championnat, les joueurs ayant disputé la journée précédente au titre de cette équipe ne peuvent pas jouer dans une équipe de numéro supérieur pour cette journée.

## **5. Déroulement de la rencontre**

---

## 5.1

Pour toutes les divisions pas d'arrêt au score acquis, les rencontres se jouent sur un total de 18 points.

## 5.2

La rencontre se joue sur 2 tables non affectées à un groupe, en utilisant la feuille de rencontre adéquate et en respectant l'ordre de déroulement des parties suivant AW - BX - CY - DZ - AX - BW - DY - CZ - double 1 - Double 2 - DW - CX - AZ - BY - CW - DX - AY - BZ.

Dès qu'une table se libère, c'est la partie suivante à jouer de la feuille de rencontre qui doit y être lancée même s'il est nécessaire d'attendre la fin de la partie qui se joue sur l'autre table.

## 5.3 Arbitrage dans toutes les divisions: **L'arbitrage sera obligatoirement partagé.**

## 5.4 Les parties se jouent au meilleur des cinq manches.

# **6. Points rencontre et classements.**

---

## 6.1

**Pour toutes les divisions**, l'équipe vainqueur d'une rencontre marque 3 points pour le classement dans sa poule. L'équipe perdante marque 1 point et en cas de score nul, les deux équipes marquent 2 points.

## 6.2 Classement des équipes à égalité dans une poule

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général).

Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après, pour celles restant encore à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues ;
- b) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus ;
- c) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort;
- d) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

## 6.3 Classement des équipes classées à un même rang dans des poules différentes.

Les équipes classées au même rang dans des poules différentes sont départagées par la procédure suivante :

- a) en faisant le quotient des points-rencontre par le nombre de rencontres ;
- b) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-partie gagnés par les points-partie perdus ;
- c) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des manches gagnées par les manches perdues ;
- d) si l'égalité persiste, en faisant le quotient des points-jeu gagnés par les points-jeu perdus dans les mêmes rencontres ;
- e) si l'égalité persiste, la commission sportive compétente effectue un tirage au sort.

# **7. L'administratif, le sportif, les sanctions**

---

## 7.1

**Amendes** voir annexe 1 tarifs et amendes.

## 7.2 Le juge arbitre.

Il est chargé du suivi moral et sportif de la rencontre.

Il remplit soigneusement et complètement la feuille de rencontre.

Celle-ci pourra être informatisée en respectant les quatre exemplaires et le recto-verso de la première page.

Il fait appliquer les règlements en vigueur et interprète ceux qui doivent l'être.

Il remplit son rapport en apportant toute précision utile.

Le mauvais remplissage de feuille de rencontre, non application des règlements..., peut entraîner l'obligation de recyclage pour le JA concerné.

## 7.3

Heure des rencontres :

Les rencontres doivent se dérouler le SAMEDI à 18 h 00 à la date prévue au calendrier.

Une rencontre peut être exceptionnellement avancée en effectuant la demande, au moins 15 jours avant la date prévue, auprès de la Commission Sportive Départementale.

## 7.4

Le résultat de chaque rencontre devra être saisi sur le site FFTT ou du CD71 avant le Dimanche 13 heures, par le club premier recevant.

Les feuilles de rencontres pourront être envoyées par courriel conjointement à Jacques BRULE et au responsable du club adverse (sous condition de conserver les originaux) à : [papydoc51@neuf.fr](mailto:papydoc51@neuf.fr)



Ou/et par courrier postal pour ceux utilisant les feuilles papier, impérativement au plus tard le mercredi suivant la rencontre à :

**M. BRULE Jacques**  
**9 impasse Louis CHAMBION**  
**71100 SEVREY**

## **7.5**

Les feuilles de rencontres pourront pour ceux qui le désirent être saisies directement sur le site, après habilitation d'un responsable du club, toujours avec copie au club adverse.

## **8. Formules du championnat**

---

### **8.1 Nombre de phases.**

Le championnat comporte deux phases.

### **8.2 Première phase**

#### **8.2.1 Constitution des poules Messieurs.**

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 2 poules de 8 équipes.

D3 : 4 poules de 8 équipes.

D4 : X poules de X équipes

#### **8.2.2 Déroulement en D1.**

À l'issue des sept rencontres de poule l'équipe classée première monte en Régionale 3.

L'équipe deuxième de poule peut monter en Régionale 3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée en R3 et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

#### **8.2.3 Déroulement en D2.**

À l'issue des sept rencontres de poule les équipes classées 1ère dans chacune des poules monte en D1.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure et des montées de la division inférieure.

#### **8.2.4 Déroulement en D3.**

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées 1ère dans chacune des poules montent en D2

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure, des montées de la division inférieure ~~et des~~

#### **8.2.5 Déroulement en D4.**

À l'issue de la première phase, les équipes classées premières dans chacune des poules montent en D3.

### **8.3 Deuxième phase.**

#### **8.3.1 Constitution des poules Messieurs.**

D1 : 1 poule de 8 équipes.

D2 : 2 poules de 8 équipes.

D3 : 4 poules de 8 équipes.

D4 : X poules de X équipes

#### **8.3.2 D1.**

À l'issue des sept rencontres de poule l'équipe classée première est championne de Saône et Loire et monte en Régionale 3.

L'équipe deuxième de poule peut monter en Régionale 3 à la condition qu'elle le souhaite. Dans le cas contraire, il n'y a qu'une montée en R3 et la place laissée vacante est mise à disposition de la CSR (l'équipe ne souhaitant pas cette montée supplémentaire n'est pas considérée comme la refusant).

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

#### **8.3.3 D2.**

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D1, sauf forfait pour la journée des titres.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

#### **8.3.4 D3.**

À l'issue des sept rencontres de poules les équipes classées premières dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D2, sauf forfait pour la journée des titres.

Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure, des montées de la division inférieure.

#### **8.3.5 D4.**

À l'issue des X rencontres de poules les équipes classées 1ère dans chaque poule sont qualifiées pour la journée des titres départementaux et montent en D3, sauf forfait pour la journée des titres.

## **9. Constitution des poules**

### **9.1 Première phase.**

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la saison précédente, des demandes éventuelles des clubs et de la répartition géographique pour la division D4.

### **9.2 Deuxième phase.**

La constitution des poules sera réalisée en tenant compte du classement intégral de la première phase, des demandes éventuelles des clubs, des déplacements effectués en 1ère phase (dans la mesure du possible) et de la répartition géographique pour la division D4.

### **9.3 Nombre d'équipes d'une même division dans une même poule.**

La composition sera faite pour respecter qu'il y ait au maximum 1 équipe de chaque association dans une poule. Dans tous les cas le nombre maximum d'équipes d'une association est de 2 par poule. Si la poule comprend deux équipes d'une même association, ces deux équipes doivent être placées de façon à se rencontrer lors de la première journée de la poule.

### **9.4 Placement des équipes dans les poules.**

Les associations pouvant effectuer des demandes de couplages ou découplages de leurs équipes, la numérotation de chaque équipe dans les poules peut être modifiée par rapport à l'ordre établi à l'issue de la phase précédente. Ces demandes ne seront prises en compte que si elles sont réalisables et n'entravent pas la bonne constitution des poules.

## **10. Application du présent règlement**

### **10.1**

Ce règlement complète et explicite le règlement fédéral.

### **10.2**

La Commission Sportive Départementale est chargée de son application.

### **10.3**

Tout cas non prévu ou toute interprétation à faire est du ressort de la Commission Sportive Régionale.

### **10.4**

Tout appel concernant une décision de la Commission Sportive Départementale doit être fait auprès du Président du Comité Départemental de Saône et Loire pour présentation au bureau chargé des appels ou au comité directeur si besoin.

### **10.5**

Tout appel fait à une autre instance sans que le Comité Directeur Départemental n'en ait été saisi au préalable et n'ait donc pu exprimer sa propre position sera considéré comme nul et non avenu.

## **11. Disposition d'applications**

### **11.1**

Le présent règlement est établi en Juin 2015 pour application sur saison 2015-2016.

### **11.2**

Il tient compte des règlements fédéraux et des règlements internes au comité départemental de Saône et Loire et des décisions du Comité Directeur Départemental.

**Jacques BRULE,**


**Président de la Commission  
Sportive Départementale**



Chalon sur Saône,  
Le 25 juin 2015.

**Michel DEGTIAR,**

**Président du CD71 FTT**



# ANNEXE 1

## AMENDES 2015-2016

Résultats non saisi sur site FFTT en temps voulu	10 €
Forfait	20 €
Feuille de rencontre transmise en retard	10 €
Feuille mal remplie (par nombre d'erreurs)	04 €
Non présentation des licences (par joueur)	
Ou absence de licence en cours de validité	10 €
Joueur non licencié, match perdu 0 points	20 €
Joueur brulé, match perdu 0 points	20 €

### **EQUIPES INCOMPLETES**

#### **D1 – D2 - D3**

à 3 joueurs à domicile ou extérieur, match perdu 0 points 20 €

#### **D4**

à 3 joueurs au-delà d'une fois par phase, match perdu 0 point 20 €

**BORDEREAU DE CONFIRMATION CHAMPIONNAT  
PAR EQUIPES 1ère PHASE 2015-2016**

**ATTENTION :**

*Selon les règlements fédéraux les équipes inscrites en début de 1ère phase le sont pour les deux phases, un non réengagement en 2ème phase entraîne un "Forfait général" de cette équipe et de toutes les équipes d'un numéro supérieur avec toutes les conséquences qui en découlent. Toutefois, une demande de dérogation peut être demandée auprès de la CS départementale qui selon les cas peut accorder ou refuser cette dérogation.*

**NOM CLUB :**

**NOM Correspondant :**

**Adresse :**

**No Téléphone :**

Les droits d'inscription D1, D2, D3, D4 seront recouverts par moitié au début de chaque phase  
Les sommes portées ci-dessous correspondent donc à 50% de l'engagement total 2015-2016

DEPARTEMENTALE 1 : (7 journées)	1ère phase	<input type="text"/>	Equipes x	45.00 €	<input type="text" value="0.00 €"/>
DEPARTEMENTALE 2 : (7 journées)	1ère phase	<input type="text"/>	Equipes x	45.00 €	<input type="text" value="0.00 €"/>
DEPARTEMENTALE 3 : (7 journées)	1ère phase	<input type="text"/>	Equipes x	45.00 €	<input type="text" value="0.00 €"/>
DEPARTEMENTALE 4 : (X journées selon inscriptions)	1ère phase	<input type="text"/>	Equipes x	45.00 €	<input type="text" value="0.00 €"/>

AMENDES 2014-2015 non perçues

Cotisation CD71 FFTT (10 € \* Nb Licences tradi 2014-2015)

Montant à déduire "Plan développement 2014-2015"

**TOTAL GENERAL**

**0.00 €**

**IMPERATIFS DE SALLES :**

**RAPPEL :**

Championnat	D1	1 poule de 8 équipes à 4 joueurs
Championnat	D2	2 poules de 8 équipes à 4 joueurs
Championnat	D3	4 poules de 8 équipes à 4 joueurs
Championnat	D4	X poules de x équipes à 4 joueurs

**COMPETITION**  
Résevée aux licenciés  
traditionnels tous classements

*Les inscriptions D1 - D2 - D3 - D4 ainsi que les droits ci-dessus sont à faire parvenir impérativement pour le 4 Septembre 2015 à CD 71 FFTT Pôle associatif Paul Langevin  
2 rue Alphonse Daudet 71100 CHALON sur SAONE*

# SOMMES dûes PAR LES CLUBS COTISATION CD71 2015-2016

Sur NB Licences Traditionnelles saison 2014-2015

	TRADI 14-15	Sommes dûes
CTTC MACON	45	450,00 €
TT MONTCEAU	33	330,00 €
FC GUEUGNON	29	290,00 €
CHALON TT	65	650,00 €
ASL CHATENOY	19	190,00 €
TT CHAGNY	49	490,00 €
MONTCHANIN TT	22	220,00 €
ST REMY TT	54	540,00 €
JS OUROUX	62	620,00 €
V.AUTUN	45	450,00 €
ATT LE BREUIL	30	300,00 €
ST VT BRAGNY	33	330,00 €
EPLR CHARNAY	36	360,00 €
UP CREUS / VAREN	84	840,00 €
TTH MACONNAIS	22	220,00 €
TTAS SOMME LOIRE	19	190,00 €
BRESSE PING TT	33	330,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>680</b>	<b>6 800,00 €</b>

Nota: ces sommes seront à reporter sur le bordereaux début de saison  
voir ligne "cotisation CD71 FFTT 2014-2015"